

Pourquoi l'observatoire ?

par **André Thibault**, directeur du Laboratoire en loisir et vie communautaire

Depuis une dizaine d'années, la plupart des organisations doivent recourir à la fonction de veille devant la nécessité de tirer profit plutôt que d'être victime de l'accélération des changements observés sur divers plans : social, technique, législatif, réglementaire, économique et enfin, sur le plan individuel. Or, l'exercice de cette fonction passe par des observatoires.

Dans le domaine privé, on pratique la veille des marchés, la veille concurrentielle et la veille technique et afin d'éclairer les décisions stratégiques des entreprises pour leur assurer survie et prospérité dans un monde hautement compétitif.

Dans le domaine du loisir, des sports et des arts, les changements se sont aussi accélérés au cours des dernières années et ont forcé les organisations à s'adapter à des réalités que trop souvent elles avaient sous-estimées. Voyons quelques exemples.

1. La réorganisation scolaire a donné aux écoles, et non plus aux commissions scolaires, le pouvoir d'offrir des programmes de loisir et de conclure des ententes avec les municipalités. Ainsi certains services de garde en milieu scolaire sont devenus de véritables centres de loisir.

2. La récente réorganisation municipale a particulièrement touché les services de loisir en les concentrant dans les arrondissements.

3. Les négociations fiscales entre le gouvernement du Québec et les municipalités ont privé nombre de municipalités rurales de sources de revenus pour les loisirs.

4. Le vieillissement de la population, l'arrivée d'une large cohorte de retraités autonomes et la perspective de forts contingents de vieillards semi-autonomes sont des réalités dont doivent tenir compte les organismes de loisir public et qui sont susceptibles de changer radicalement leur façon d'offrir des services.

5. Parallèlement, les industries du loisir sportif, de la culture, du divertissement et du tourisme ont envahi des champs occupés traditionnellement par le loisir public. On a vu se multiplier de nouvelles pratiques de loisir comme les jeux vidéos ou le « skate-board » qui obligent les organismes publics à offrir de nouveaux services ou aménagements.

6. Socialement, des changements importants demandent de nouvelles façons de penser. Ainsi, comment concilier famille et engagement bénévole, famille et pratique régulière de certains sports lorsque les deux conjoints travaillent, qu'ils partagent la garde des enfants et habitent des villes distinctes.

7. Sur le plan administratif, la Loi de l'administration publique du Québec (juin 2000) impose la gestion par résultats et critères de performance; les services de loisir et les organismes qu'ils soutiennent n'échappent pas à cette exigence.

Ce ne sont là que quelques exemples illustrant d'une part l'obligation de voir venir plutôt que de réagir après coup et d'autre part celle de connaître les pratiques professionnelles que d'autres ont « inventées » pour faire face à ces divers changements.

Qu'est-ce que l'Observatoire québécois du loisir ?

Sa mission et sa composition

Né de l'initiative et du soutien financier du Secrétariat au loisir et au sport (SLS) et ainsi que de la collaboration du Laboratoire en loisir et vie communautaire, de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM), de Sport-Québec, du Conseil québécois du loisir (CQL) et des Unités régionales de loisir et de sport (URLS) qui constituent son conseil d'orientation. L'Observatoire québécois du loisir (OQL) a pour mission d'éclairer les décisions des acteurs en loisir public en rendant compte de la mouvance de déterminants de leur environnement. Les permanents et les gestionnaires constituent les principaux « clients » de l'Observatoire.



Ses objets

L'Observatoire vise à rendre compte des quatre dimensions suivantes :

1. La population et les communautés : leur composition démographique et sociologique, leurs segments, leurs pratiques de loisir et leurs attentes; bref, le profil des destinataires du loisir public.

2. Les gouvernements et les fédérations : leurs lois et règlements, leurs politiques et programmes ainsi que leur processus de décision, c'est-à-dire les leviers et les contraintes de l'action.

3. Les ressources : (finances, équipements et personnes) leur nature, leur état de santé, leur gestion et leur évolution.

4. Les pratiques professionnelles et organisationnelles significatives dans le contexte actuel.

Ces objets proviennent d'expériences, de recherches, d'études de cas, de programmes gouvernementaux et de toutes sources pertinentes. Le Québec et les pays développés constituent le milieu global d'observation.

Deux fois l'an, le Conseil d'orientation de l'Observatoire en définit les objets prioritaires, tout en permettant de traiter d'objets que l'actualité pourrait imposer.

Ses productions

L'Observatoire du loisir produit annuellement 22 « fiches d'observation », qui représentent des comptes rendus factuels et vulgarisés de ses travaux. Il publie au besoin des « alertes » sur des questions pointues qui concernent les acteurs du loisir public. À la demande d'un organisme, l'Observatoire peut également mener une étude plus poussée sur un objet particulier.

Son système de production

Les activités de l'Observatoire reposent sur un réseau d'observateurs oeuvrant dans les principaux secteurs du loisir public au Québec, auquel s'ajoutent les observatoires québécois et étrangers qui traitent en tout ou en partie des objets qui intéressent l'Observatoire. Les résultats de recherches et d'enquêtes provenant de multiples sources sont d'autres intrants de l'Observatoire de même que les relevés de pratiques significatives des mouvements et associations proches ou analogues aux destinataires de l'Observatoire.

Structure systémique de l'Observatoire québécois du loisir



Le repérage, le traitement, l'analyse et la mise en forme de l'information sont effectués au siège de l'Observatoire situé à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).

L'Observatoire diffuse ses « fiches d'observation » dans un réseau de sites WWW dont la tête est hébergée au Secrétariat au loisir et au sport du Québec. Signalons que tous les URLS et les organismes peuvent placer un bouton Observatoire sur leur site après avoir conclu une entente à ce sujet avec le Secrétariat au loisir et au sport.

L'Observatoire informe par courriel de la parution de ses « fiches » et de ses « alertes ». Enfin, des articles portant sur des sujets particuliers seront régulièrement publiés dans les revues et magazines des associations après ententes avec leur éditeur ou rédacteur en chef.

Le programme mai-septembre 2003

Le comité d'orientation a approuvé les objets suivants d'observation au cours des cinq prochains mois, objets qui donneront lieu à la production d'autant de « fiches d'observation ».

Population et communautés

- ¶ Le recensement 2001 et le loisir.
- ¶ L'évolution des marchés d'équipement (hockey, soccer, cyclisme).

Gouvernements et fédérations

- ¶ Les impacts et les défis de la réorganisation municipale.
- ¶ Les politiques municipales en préparation.
- ¶ L'évolution des structures rurales et l'avenir du loisir public en milieu rural.

Ressources

- ¶ Évolution des dépenses publiques de loisir en 2003 (les budgets québécois et municipaux)
- ¶ Les outils de diagnostic des équipements et des espaces.

Pratiques professionnelles

- ¶ Les pistes de travail pour mieux soutenir les bénévoles et le bénévolat en loisir : résultats des dix colloques régionaux.
- ¶ Les conditions de succès de la concertation : résultat de recherche
- ¶ Quelques pratiques politiques pour faire face au vieillissement.

Vos suggestions

Si vous avez des suggestions pour améliorer l'Observatoire ou si vous désirez nous proposer un objet d'observation, n'hésitez pas à communiquer avec nous. De même, toute personne désirant se joindre au réseau d'observateurs peut entrer en contact avec l'Observatoire à l'adresse suivante oql@sls.gouv.qc.ca

Volume 1 / Numéro 1

Mai 2003

**Observatoire
québécois
du loisir**

3451 boul. des forges
C.P. 500
Trois-Rivières, Québec
G9A 5H7

Téléphone : (819) 376-5011 • 3451
Télocopieur : (819) 373-1988
oql@sls.gouv.qc.ca
<http://www.sls.gouv.qc.ca/fr/loisir/oql.asp>

En collaboration avec



Conseil
québécois
du
LOISIR



Laboratoire en loisir
et vie communautaire

Secrétariat
au loisir et au sport



Québec

Les unités régionales
loisir et sport
DU QUÉBEC



Association québécoise
du loisir municipal

Sports
Québec